

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Education-prioritaire-securisation-du-regime-indemnitare-jusqu-en-202>



école & société

Éducation prioritaire : sécurisation du régime indemnitaire jusqu'en 2020

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 15 janvier 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le Comité technique ministériel du 30 janvier se prononcera, à la demande du SE-Unsa, sur la prolongation du régime indemnitaire de l'éducation prioritaire.

Cette proposition sécuriserait les rémunérations des enseignants, CPE et PsyEN qui y exercent, jusqu'à la rentrée 2020. En effet, c'est à cette date que la révision de la carte de l'éducation prioritaire sera effective.

Le report d'un an de cette révision est dû à la volonté ministérielle d'interroger la politique d'éducation prioritaire. Jean-Michel Blanquer a chargé Ariane Azéma (IGAENR) et Pierre Mathiot (Professeur des Universités) d'une mission visant à « redéfinir la territorialisation des politiques éducatives, ainsi que les politiques dédiées à l'éducation prioritaire et au monde rural dans toute sa diversité ».

Le SE-Unsa demeure attaché à une politique affirmée d' « éducation prioritaire » dans les territoires les plus en difficulté, pour qu'y soit enracinée une expertise précieuse en termes de pratiques pédagogiques, de formation des personnels et de relations avec les parents.

Lire notre article : [Éducation prioritaire : changements en vue](#)